Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°23 Bis/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **07 avril**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

<u>Présents</u>: M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, MM. Philippe **LAURENT**, Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Dimitri **KOKKINIDIS**, Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

<u>Procurations</u>: Mme Sandra CAMPOY (pouvoir à Mme Martine BLACHE), M. Sébastien BLACHE (pouvoir à M. Philippe LAURENT), Mme Danka DRAGOJLOVIC (pouvoir à Mme Eugénie GRAND), Mme Isabelle ROUSSET (pouvoir à M. Philippe ZUCCARELLO), Mme Fadoi AQADDOURI (pouvoir à M. Dimitri KOKKINIDIS), M. Franck LAURENT (pouvoir à Mme Pauline BON), M. Florian D'ANGELO (pouvoir à Mme Christine TROUBA), M. Axel SIMIAN (pouvoir à M. Lébicha MANOUKIAN).

<u>Absents</u>: Mme Monique **RAVOUNA**, M. Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline BON a été élue Secrétaire de séance.

Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT.

Exposé du Maire

Au vu des résultats 2021 de la section de fonctionnement du budget de la Commune, nous vous proposons l'affectation suivante sur la section d'investissement de ce même budget, à savoir :

Excédent de fonctionnement 2021	. 1.258.693,98 €.
Affectation en section d'investissement 2022	577.018,88 €.
Excédent restant en section de fonctionnement 2022	681.675.10 €.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Décide d'affecter l'excédent 2021 de la section de fonctionnement sur la section d'investissement du Budget Primitif 2022 de la commune pour un montant de 681.675,10 €uros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme Pont de Chéruy, le 11 avril 2022 Le Maire,